PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL **Séance du 17 mai 2021**

A BELIN-BELIET (33) et en visioconférence **Délibération n°73**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 17 mai à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 10 mai 2021

Étaient présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. DELUGA François et de Mme HARRIBEY Laurence, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine, M. SORE Serge** portant pouvoir de M. LAGRAVE Renaud.
Étaient présents en visioconférence : Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, M. DUDON Alain, Mme BREQUE Claudie, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. TULARS Bernard** portant pouvoir de M. CARRERE Paul, **M. BLANC SIMON Jean-Luc** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de Mme NADAU Marie-Françoise, **M. LANUSSE Denis, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. PAIN Cédric.**

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme NADAU Marie-Françoise ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. TULARS Bernard, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. BLANC SIMON Jean-Luc, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : Mme NAYACH Laure (excusée), Mme VALIORGUE Magali (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. SAINTORENS Denis (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme VEILLARD Carole, M. SARTRE Philippe, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

RESSOURCES HUMAINES :

REVALORISATION DE LA REMUNERATION DE L'AGENT D'ENTRETIEN A LA MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON

Mme CASSOU a été recrutée à la maison de la nature du Bassin d'Arcachon, dans le cadre d'un contrat saisonnier, sur des fonctions d'agent d'entretien, sur la période du 1er mai 2021 au 30 septembre 2021.

Son indice de rémunération a été fixé en application de la délibération du comité syndical du 31 mars dernier créant le poste.

Il apparaît que la rémunération brute calculée est inférieure à celle perçue par Mme CASSOU, alors qu'elle était employée par le Parc dans le cadre d'un contrat aidé, pour assurer des missions similaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE MODIFIER** l'indice de rémunération de l'intéressée, afin de lui garantir le même niveau de rémunération, aux conditions suivantes : IB 390 IM 357
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210517-73-2021-DE
Date de télétransmission : 21/05/2021
Date de réception préfecture : 21/05/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL **Séance du 17 mai 2021**

A BELIN-BELIET (33) et en visioconférence **Délibération n°73**

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 18 mai 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210517-73-2021-DE
Date de télétransmission : 21/05/2021
Date de réception préfecture : 21/05/2021